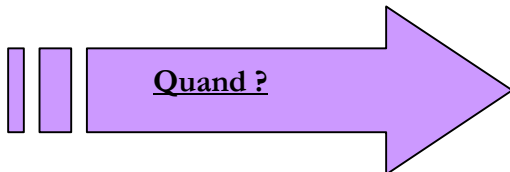


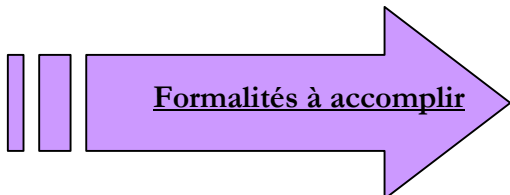
TRANSFERT "Arrivée" FICHE D'ACCUEIL

La procédure de transfert de dossier est obligatoire pour tout étudiant venant d'une autre université française et désirant s'inscrire à la Faculté de Droit et de Science Politique d'Aix-Marseille



Après avoir obtenu vos résultats définitifs d'examen.

Du 07 juin 2010 au 23 juillet 2010 et du 23 août 2010 au 07 septembre 2010.

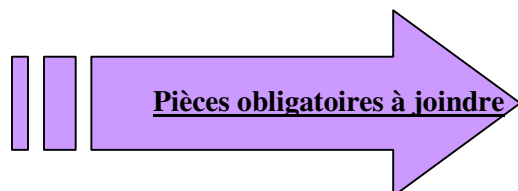


1. Remplir et adresser le formulaire de « Fiche d'accueil » ci-après dûment remplie accompagnée des pièces obligatoires demandées au Service de la scolarité Licence :

Sur place : au bureau 3.4 (3^{ème} étage) du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

Par correspondance : Université Paul Cézanne / Aix-Marseille III
Faculté de Droit et de Science Politique
Service scolarité - Bureau 3.4
110-114 LA CANEBIERE
13001 – MARSEILLE

2. Une réponse vous sera communiquée par courrier.
3. **Après avis favorable**, vous devrez demander le transfert de votre dossier auprès de votre établissement d'origine. **Cette démarche conditionne votre inscription à la FDSP.**
4. Retirer un dossier d'inscription, muni du formulaire de « Fiche d'accueil » mentionnant l'avis favorable et votre pièce d'identité.



Attention : les originaux vous seront demandés au moment du dépôt de la fiche d'accueil

1. Photocopie(s) du ou des diplôme(s) obtenu(s) (baccalauréat etc...)
2. Photocopie du relevé de notes du baccalauréat
3. Photocopies des relevés de notes de votre cursus universitaire.
4. Lettre de motivation.
5. 1 enveloppe affranchie au tarif en vigueur à votre adresse.
6. Photocopie de votre pièce d'identité.
- 7.